

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01377 Numéro SIREN : 887 871 465 Nom ou dénomination : 83 BARBER SHOP
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004938

83 BARBER SHOP
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 100 euros
Siège social : 33 Avenue 1^{ER} Bataillon Choc
83200 TOULON

RCS TOULON 887 871 465

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, et le TRENTE JUIN à 10 heures

Les associés de la Société 83 BARBER SHOP, Société par actions simplifiée au capital de 100 euros, divisé en 10 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur Youcef FARREH

associé détenant 10 actions

Total 10 actions

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Youcef FARREH, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2022**
- le rapport de gestion établi par le Président,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- les questions écrites adressées par les associés au Président et la réponse du Président,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le **bénéfice de 3 856,28 euros** de l'exercice de la manière suivante :

- *En totalité au compte report à nouveau*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération du Président qui s'est élevée pour l'exercice écoulé à 0 euros, et la reconduit pour l'exercice en cours, auquel s'ajoutent la prise en charge des cotisations sociales.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

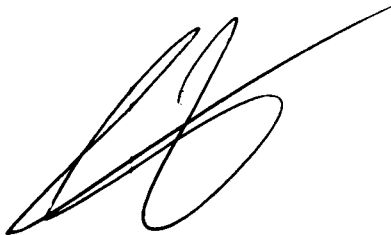
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,
à Toulon, le 30 juin 2023

Certifié conforme.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

83 BARBER SHOP
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 100 euros
Siège social : 33 Avenue 1^{ER} Bataillon Choc
83200 TOULON

RCS TOULON 887 871 465

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter **le bénéfice de 3 856,28 euros** de l'exercice de la manière suivante :

- *En totalité au compte report à nouveau*

Certifié conforme
Le Président

Certifié conforme.


83 BARBER SHOP

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Au capital de 100 euros

**Siège social : 33 Avenue 1^{ER} Bataillon Choc
83200 TOULON**

RCS TOULON 887 871 465

**RAPPORT SPECIAL du Président à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. A. L. D.', written over a horizontal line.

Société 83 BARBER SHOP

*33 AVENUE DU 1ER BATAILLON
CHOC
83200 TOULON*

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022*

Activité principale de l'entreprise : Coiffure

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose
ainsi :

Fait à LA SEYNE SUR MER
Le 30/06/2023

Certifié conforme


Massar YASSINE
Expert-comptable & CAC

AUDEC VAR
453 Chemin de la Farlède

*83500 LA SEYNE SUR MER
0494062723*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 480		1 480		1 480	
	Total II	1 480		1 480		1 480	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	178		178		178	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 590		1 590		1 590	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 768		1 768		1 768	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 248		3 248		3 248	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont a moins d'un an

(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
			12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100)		100		100	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau		7 033		7 033	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		3 856		3 856	
	Subventions d'investissement					
	Provisions réglementées					
Total I			3 077		3 077	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs					
	Avances conditionnées					
Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques					
	Provisions pour charges					
Total III						
DETTES (I)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit					
	Concours bancaires courants					
	Emprunts et dettes financières diverses		358		358	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		894		894	
	Dettes fiscales et sociales		5 073		5 073	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
	Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)					
	Total IV		6 325		6 325	
	Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			3 248		3 248	

(1) Dettes et produits constatés d'avance a moins d'un an

6 325

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	32 585		32 585		32 585	
Chiffre d'affaires NET	32 585		32 585		32 585	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 667		6 667	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			39 252		39 252	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			728		728	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			22 847		22 847	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 136		1 136	
Salaires et traitements			10 042		10 042	
Charges sociales			643		643	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			35 395		35 395	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 856		3 856	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I 1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		3 856			3 856	
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		39 252			39 252	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		35 395			35 395	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		3 856			3 856	

* Y compris Redevance de credit bail mobilier
Redevance de credit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Prêts, autres immobilisations financières	1 480		
TOTAL	1 480		
TOTAL GENERAL	1 480		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Prêts, autres immobilisations financières			1 480	1 480
TOTAL			1 480	1 480
TOTAL GENERAL			1 480	1 480

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 480	1 480	
Personnel et comptes rattachés	62	62	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116	116	
TOTAL	1 658	1 658	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	894	894		
Personnel et comptes rattachés	1 439	1 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 634	3 634		
Groupe et associés	358	358		
TOTAL	6 325	6 325		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.